

Magouilles comptables à gogo!

L'affaire Enron a mis en lumière l'imagination de certaines entreprises. Petit tour d'horizon.

Du flou des comptes à la dissimulation pure et simple, les artifices sont légion pour parvenir à afficher tel ou tel résultat. En voici quelques exemples:

LA DIVERSION

Pratique la plus simple, mais pas la moins répandue, l'entreprise choisit, pour présenter ses résultats, de mettre en avant celui qui a sa préférence. Si le résultat net n'est pas reluisant, on avance le résultat d'exploitation, la marge opérationnelle ou le résultat courant. Mais la mode issue de la «nouvelle économie» est l'EBITDA, un «excédent brut d'exploitation» calculé avant frais financiers, dépréciations d'actifs ou amortissements. Il a le grand avantage d'être toujours positif.

LE CHANGEMENT DE NORMES

Les entreprises changent parfois de normes comptables suivant les exercices, passant, par exemple, des normes françaises aux américaines. «De grands groupes français l'ont fait. Cela laisse une liberté d'action immense. A certains moments importants de la vie de l'entreprise, on choisit telle norme plutôt que telle autre», explique Régis Turrini, banquier d'affaires chez Arjil et Associés. Par souci d'harmonisation, plusieurs voix ont appelé récemment à la généralisation des normes à vocation internationale IAS.

LE JEU SUR LE PÉRIMÈTRE

Suite aux nombreuses acquisitions et fusions des dernières années, les entreprises présentent des comptes dits «pro forma»: pour rendre les performances comparables d'une année sur l'autre, les résultats sont retraités rétroactivement. Mais aux Etats-Unis, par exemple, ces comptes ne sont pas reconnus officiellement. La banque d'affaires Merrill Lynch a cru bon de devoir demander, le 6 mars, à ses analystes d'aller au-delà des comptes pro forma.

LES PROVISIONS EXCEPTIONNELLES

Pour un nouveau directeur, il est tentant de «charger la barque» en passant des provisions pour risque, restructuration ou dépréciations d'actifs. Cela peut entraîner une perte, mais permet de rebondir les années suivantes. L'ancien PDG d'Alcatel, Pierre Suard, a accusé son successeur, Serge Tchuruk, qui s'en est défendu.

LES DURÉES D'AMORTISSEMENT

Plus elles sont longues, plus on diminue les charges.

LES «SURVALEURS»

Il s'agit de la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise quand la transaction fut réalisée et son prix actuel. Après les nombreux achats effectués au plus fort de la bulle de la «nouvelle économie», qui a depuis éclaté, les entreprises prédatrices ont aujourd'hui des milliards d'euros de survaleurs à amortir. Elles peuvent être lissées sur plusieurs années, mais plus dans les normes américaines.

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

C'est la grande manipulation à l'origine de la faillite d'Enron. Le courtier en énergie avait fait transférer ses dettes dans quelque 800 filiales appelées Special Purpose Entities (SPE) et créées dans des paradis fiscaux tels que les îles Caïmans.

GONFLER ARTIFICIELLEMENT LES VENTES

Ce fut le moyen (illégal) choisi par la société belge de technologies de reconnaissance vocale Lernout et Hauspie, considérée avant sa faillite de 2001 comme une grande réussite. Elle avait gonflé ses ventes de licences informatiques à des jeunes pousses créées en fait à son initiative en Belgique et en Asie. Le groupe de télécommunications américain Global Crossing a recouru à des techniques assez proches.

EMMANUEL DEFOULOUY / AFP



A la rescousse d'Andersen

Un comité veut sauver la société.

Un comité indépendant, dirigé par l'ancien président de la Réserve fédérale (Fed) américaine Paul Volcker, a proposé de prendre le contrôle d'Arthur Andersen pour lancer un plan de sauvetage du cabinet d'audit comptable dont l'avenir est sérieusement menacé par l'affaire Enron. Le comité indépendant de supervision d'Andersen, créé récemment pour proposer les changements nécessaires au sein du cabinet d'audit dans le sillage du scandale Enron, a annoncé être «prêt à prendre le contrôle total d'Arthur Andersen» aux États-Unis, afin de restaurer son image et son bon fonctionnement. Andersen a été inculpé pour entrave à la justice dans l'affaire de la faillite Enron.

AFP

24H. 25.03.2002